

## Public

► *Membres du CHSCT.  
Délégués du personnel élus  
dans des entreprises de plus  
de 50 salariés dépourvues  
de CHSCT*

## Durée

► *3 jours ou 5 jours,  
soit 21 H ou 35 H*

## Lieu

► *En intra  
ou en inter entreprise*

## Intervenant

► *Patricia GILLARDO,  
consultante et experte  
en santé au travail  
Isabelle MADDALONI,  
consultante et juriste,  
spécialisée en droit du travail*

## Coût

► *En intra :  
nous consulter pour devis  
En inter :  
300 € par jour et par stagiaire*

## Formation des membres des CHSCT

Cette formation est réservée aux membres du CHSCT  
(formation prévue à l'article L 4614-14 du code du travail).

- Pour les entreprises de plus de 300 salariés : formation initiale et de renouvellement de 5 jours chacune (35 heures)
- Pour les entreprises de moins de 300 salariés : formation initiale et de renouvellement de 3 jours (21 heures).

### OBJECTIFS :

- **CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES,**
- **EXERCER SON MANDAT DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA PRÉVENTION,**
- **CONNAÎTRE LES PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES DISPONIBLES ET ACTEURS MOBILISABLES,**
- **INITIER AUX MÉTHODES ET AUX PROCÉDÉS À METTRE EN ŒUVRE POUR PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL,**
- **FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX SUR LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT AU SEIN DE SON ÉTABLISSEMENT.**
- **ÉVOLUTIONS TENDANCIELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

## ► Programme

Contenu modulable selon la durée de la formation

### /// jour 1

- Approche de la relation santé travail et de l'évolution des conditions de travail à partir des études statistiques récentes
- Les enjeux de la prévention de la sécurité au travail et les conséquences financières pour l'entreprise

### /// jour 2

- Les origines, fondements, principes et règles de fonctionnement du CHSCT
- L'action du CHSCT
- Les outils d'interventions sur le terrain du CHSCT

### /// jour 3

- La démarche de prévention des risques professionnels : réglementation et méthodologie
- Connaître et utiliser les sources d'information disponibles
- Mettre en pratique la démarche d'évaluation des risques

### /// jour 4

- Introduction à la notion d'ergonomie
- La méthodologie d'analyse des situations de travail
- L'analyse sur les accidents de travail

### /// jour 5

- La prévention des facteurs psycho-sociaux
- Le traitement des situations

## Formation des membres des CHSCT

---

### ► Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques : se référant au cadre législatif, à des éléments techniques et méthodologiques, à des notions et concepts
- Présentation d'études de cas, de documents
- Echanges et analyse des pratiques entre participants
- Résolutions de situations problèmes / Mise en situation
- Remise d'un livret très complet reprenant le contenu de chaque journée

Agrément par arrêté N°2011-177 - Préfecture de région PACA

Intitulé de la formation .....

Date .....

Prénom, nom .....

Adresse du domicile .....

Code postal .....

Ville .....

Fonction .....

Téléphone .....

Nom de l'institution ou de l'entreprise .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone - Fax .....

E-mail .....

Je règle la totalité, soit un chèque €

Je verse un acompte de 30%, soit un chèque de €

Je règle plus tard

## Conditions générales

- Toute inscription doit être validée par un acompte de réservation de 30 % qui sera remboursé en cas de désistement si celui-ci est annoncé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention de formation. À l'expiration de ce délai la somme de 30 % est due.
- Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévu au contrat.
- Toute formation commencée et abandonnée par le stagiaire pour des raisons non justifiées par la force majeure dûment reconnue est due en totalité.
- Les prix indiqués sont nets de TVA et comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants.
- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.
- Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.
- Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite et d'une convention de formation adressée aux participants au maximum dans les 2 semaines qui précèdent le début de la session.
- Une facture et une attestation de présence vous seront adressées en fin de stage.

J'accepte les conditions générales

Signature du stagiaire